

Adresse de la société populaire de Chesne-la-Réunion (Le Chesne-le-Populeux, Ardennes), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Chesne-la-Réunion (Le Chesne-le-Populeux, Ardennes), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17336_t1_0013_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

tôt un problème à résoudre. Vainement ils protestent de leur dévouement à la représentation nationale, ces hommes qui chaque jour l'avilissent dans une société trop célèbre par l'expulsion arbitraire des membres qui en furent les fondateurs et les soutiens.

Vainement ils persistent à se dire les organes du peuple dans des adresses liberticides que le crime seul a tracées à la suite des orgies, a tracées dans son laboratoire ténébreux.

Le peuple tant de fois abusé a brisé l'idole. Le peuple qui foule aux pieds les cendres de l'odieux Mirabeau, qui rêve la mémoire de Marat, n'accordera point son estime à ses faux amis. Il ne croit plus à la métamorphose de ces valets de cour qui sous l'ancien régime humblement prosternés aux pieds d'un grand ou d'une actrice en sollicitaient un regard comme une faveur signalée.

Le peuple sait aujourd'hui que la terreur est l'appanage de l'ignorance et de la férocité; il veut le gouvernement révolutionnaire, qui n'est autre chose que l'activité permanente de la justice nationale; il ne connoit d'autre représentants que vous, d'autres législateurs que vous, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

MERSAN, *agent nat.*, DESIR, *secrétaire*
et quatre autres signatures.

9

La société populaire de Chesne-la-Réunion [ci-devant Le Chesne-le-Populeux], département des Ardennes, exprime à la Convention nationale la douleur et l'indignation dont elle a été pénétrée en apprenant l'assassinat commis sur Tallien, l'un de ses membres, l'invite à foudroyer tous les vils agitateurs qui tenteraient d'égarer l'opinion publique qu'elle seule doit fixer, l'assure de son dévouement, et déclare que son cri de ralliement est la Convention, toute la Convention, rien que la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

[*La société populaire de Chesne-la-Réunion à la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III*] (17)

Citoyens représentants,

C'est avec les sentiments de la douleur la plus amère que nous avons appris que l'assassinat, cette ressource des scélérats, atteint les plus ardents défenseurs du peuple.

Votre collègue Tallien étoit donc aussi réservé au poignard des factieux.

Les monstres, c'est donc en frappant partiellement les membres qu'ils pensent dissoudre le corps.

Mais non, vous êtes les hommes du 9 thermidor, vous foudroierez les vils agitateurs qui tenteraient d'égarer l'opinion publique, à vous seul appartient le droit de la fixer.

Vous ne mettrez pas en balance vingt cinq millions d'hommes et une poignée de factieux.

Forts de la confiance d'un grand peuple, ce n'est que de vous qu'il attend son salut.

Vous nous verrez dans toutes les grandes circonstances nous serrer autour de nos représentants, et leur faire un rempart de nos corps.

La Convention, toute la Convention, rien que la Convention, voilà notre cri de ralliement.

Les membres du comité de correspondance,
TURLURE, GRANDVALET,
BRUNESSE, TONNELIER.

10

La société populaire de Vannes [Morbihan] témoigne son indignation de l'assassinat du représentant du peuple Tallien; continuez, ainsi que ceux qui aspirent seuls à la gloire de sauver la patrie; n'oubliez jamais que vous avez tous voté la mort du tyran Robespierre : après avoir substitué au crime, à la terreur et à la tyrannie, la vertu, la justice et la liberté, c'est sur l'union de tous, de tous les Français, c'est sur votre union que reposent les destinées de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[*La société populaire de Vannes à la Convention nationale, le 3^e jour s.-c. an II*] (19)

Un grand crime vient d'être commis : puisque la représentation nationale a été attaquée dans la personne d'un de ses membres. Cet événement a excité dans nos âmes la sensibilité qu'un républicain éprouve en voyant la patrie menacée et la patrie sera toujours en danger à nos yeux, lorsque des mains parricides frapperont nos représentants. Ah! que deviendrait le peuple sans vous, quand avec vous le triomphe de la liberté est assuré!

Des discussions politiques agitoient les esprits et les aristocrates ont saisi cette occasion pour attenter aux jours d'un représentant du peuple. Frappons de mort Tallien, ont-ils dit, dans leur barbare fureur, les adversaires de ses opinions seront accusés : son cadavre sera une nouvelle pomme de discorde pour les diviser. En ouvrant la tombe à l'un nous porterons les autres sur l'échaffaud. Oui, tel a été le perfide espoir des aristocrates, mais ils se sont trompés, le génie

(16) P.-V., XLVII, 47-48.

(17) C 322, pl. 1352, p. 34.

(18) P.-V., XLVII, 48.

(19) C 322, pl. 1352, p. 32.